Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_085-DE

Délibération n° 2026.085

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	49
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_085-DE

Fougères Agglomération **2026.085**

2026.085 - Équipements et politique culturels – Conservatoire – Conditions de mise à disposition des locaux aux tiers extérieurs

Ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission sécurité le 1er décembre 2025, l'extension du couvent des Urbanistes est désormais mise en service, selon un calendrier progressif lié à l'avancement des travaux de réhabilitation impactant l'usage normal du site global.

L'équipement est réservé en priorité aux besoins des services de Fougères Agglomération.

Néanmoins, il est proposé que des partenaires puissent bénéficier de l'auditorium et des salles de travail, de manière régulière dans le cadre de conventions ou bien de manière ponctuelle dans le cadre de réservations, selon des modalités et une grille tarifaire différenciées.

S'agissant des partenaires avec lesquels conventionner, il est proposé d'intégrer uniquement des associations culturelles ayant vocation à s'insérer dans le projet d'établissement du Conservatoire (projet pédagogique et vocation diplômante). Ainsi, à ce jour, il est proposé de conventionner avec :

- l'association de danse contemporaine théâtrale « Laps » ;
- l'association de danse modern jazz « Acore Fougères » ;
- l'association de théâtre « Théâtre des Flambards » ;
- l'association musicale « Fougères Big Band », déjà utilisatrice des locaux ;
- l'association musicale « Chorale Harmonic », déjà utilisatrice des locaux ;
- l'association musicale « Batterie-Fanfare du Pays de Fougères », déjà utilisatrice des locaux ;
- l'association musicale « Bagad Raoul II Kevrenn de Fougères », déjà utilisatrice des locaux.

Les projets de conventions et d'avenants aux conventions sont joints en annexe.

S'agissant des structures souhaitant réserver ponctuellement les locaux, il est proposé de contractualiser uniquement avec des structures ayant des liens avec les services culturels de Fougères Agglomération et uniquement dans le cadre d'un évènement intégrant une démarche culturelle. Un formulaire de demande de réservation devra être complété en amont.

S'agissant des modalités de mise à disposition, celles-ci sont décrites dans le projet de règlement joint en annexe, qui intègre une grille tarifaire.

Vu les avis de la commission « Équipements et politique culturels » en date du 21 janvier 2026 et du 23 février 2026,

Considérant l'avis du bureau communautaire en date du 2 mars 2026 ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_085-DE

Fougères Agglomération **2026.085**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition régulière des locaux du Conservatoire aux partenaires cités ci-dessus et les conventions présentées ;
- **D'APPROUVER** la mise à disposition ponctuelle des locaux du Conservatoire à des structures en lien avec les services culturels de Fougères Agglomération et intégrant une démarche culturelle ;
- **D'APPROUVER** le règlement de mise à disposition des locaux du Conservatoire, incluant une grille tarifaire, présenté ;
- **D'APPROUVER** l'entrée en vigueur de ses dispositions au 1er septembre 2026 (hors avenants) ;
- **D'AUTORISER** le Président ou Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU